



La Voi(e)x des retraités,

Novembre-Décembre 2024

Section des cheminots retraités de Marseille

Bourse du travail : 23 bd Charles Nedelec 13003 Marseille

Sommaire :

- EDITO
- COMPLEMENTAIRE SANTE OBLIGATOIRE
- SERVICE ACTION SOCIALE
- SE SOIGNER SELON SES BESOINS...

CONJUGUONS LE PLAN DE RIGUEUR

Je paye la dette
Tu payes la dette
Il paye la dette
Nous payons la dette
Vous payez la dette
Ils s'enrichissent



Le gouvernement Barnier a présenté son projet de budget d'austérité le 09 octobre.

Sans surprise, il reprend la rhétorique libérale s'appuyant sur le danger de la dette publique qui mettrait en péril l'avenir des générations futures.

Il se concrétise par des propositions déséquilibrées faisant porter l'essentiel des mesures sur le monde du travail et les services publics dont le système ferroviaire.

Au regard des premières annonces du nouveau ministre « pro routier » des transports, la lutte pour le développement et la modernisation du service public ferroviaire SNCF, Fret et Voyageurs, prend encore plus d'acuité.

Aux dossiers structurants nationaux que sont la concurrence, les filialisations et la sauvegarde de Fret SNCF, s'ajoute l'enjeu du financement des infrastructures et le recours de plus en plus prégnant à la sous traitance.

Les conditions sociales des cheminots actifs et retraités risquent d'être impactées par le gel des pensions et des salaires.

Le décalage de six mois dans la revalorisation des pensions de retraite représente une ponction de 4 milliards d'euros sur le dos des retraité-es ;

S'ajoute la volonté de mise en place d'une complémentaire santé obligatoire pour les statutaires avec les conséquences graves pour l'ensemble de la corporation.

Un danger grave pèse sur nos cabinets médicaux et notre protection sociale.

C'est pourquoi la CGT revendique :

- Non au recul de l'indexation des retraites de base au 1er janvier 2025.
- Indexation a minima sur l'inflation au 1er janvier 2025.
- Rattrapage des pertes subies depuis 2017.
- Pas de pension en-dessous du SMIC.
- Revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen.

La direction a décidé de convoquer une table ronde pour discuter des accords de mise en place de la complémentaire santé pour les contractuels et statutaires le 05 novembre 2024.

Cette table ronde ne devrait pas être conclusive ce qui doit nous inciter à tout mettre en œuvre pour peser, actif-ves et retraité-es, sur cette réunion.

La dernière réunion de la commission prévoyance de la caisse confirme la dangerosité de la complémentaire santé.

En effet, l'accord de méthode signé par les OS UNSA, SUD Rail et CFDT prévoyait la pérennisation des PSNP en contrepartie de la CSO.

Or, le directeur de la sécurité sociale présent à cette commission a indiqué que le gouvernement travaillait sur le transfert du financement des PSNP sur la complémentaire santé.

Si cette mesure se mettait en place, elle exclurait, de fait, les retraité-es du bénéfice des PSNP.

Le programme d'austérité que veut imposer le gouvernement, va lourdement aggraver la situation des hôpitaux publics qui sont déjà à l'agonie.

Ce sont des mesures de régressions sociales pour la population, avec un risque accru de renoncement aux soins.

Il faut retrouver une Sécurité sociale financée par la cotisation sociale, gérée par les représentants-es des travailleur-ses, qui réponde aux besoins des assuré-es et indépendante du capital »



Dis c'était comment quand la SNCF était un service public ?

- Il y avait un même prix au km. Tu ne payais pas en fonction de l'affluence ou si c'était les vacances
- Ton billet était valable plusieurs semaines pour n'importe quel train
- La réservation n'était pas obligatoire, c'était une option
- C'était tellement pas cher qu'il existait que 2 cartes de réduction : Famille ou Senior
- Toutes les petites gares étaient desservies en direction des métropoles. Il y avait un agent dans chaque gare
- Dans presque tous les trains il y avait quelqu'un qui passait avec un chariot pour te proposer à la vente des boissons et des friandises

Alors parfois il y avait des grèves mais c'était rien par rapport à tous les avantages.

Et puis on a dit "ca suffit ! on va en faire une entreprise commerciale !" Et là c'est le drame.

Et vous c'est quoi votre souvenir du train d'avant ?



« *Se soigner selon ses besoins, cotiser selon ses moyens !* »

Loin du slogan, les fondements de la création de la sécurité sociale !

Aujourd'hui, 62 % des Français disent avoir renoncé aux soins en 2023 pour des raisons financières ou des disponibilités de l'offre.

La majorité des généralistes n'accepte plus de nouveaux patients. Les rendez-vous chez les spécialistes se comptent en mois voire une année !

Le projet de loi de financement de la sécu pour 2025 n'apporte aucune réponse à cet état de fait !

Pire, il acte de nouveau, moins de remboursement et de nouveaux transferts vers les mutuelles.

Les consultations des médecins généralistes ne seront plus remboursés que 16€ sur 30€ par la sécu, le reste est pour les assurés sociaux et pour les mutuelles.

Cette logique va entraîner une augmentation des tarifs des complémentaires santé de minimum 10 %.

Parmi les premiers touchés par cette augmentation des dépenses santé, les retraités (*voir l'article sur complémentaires santé obligatoire*).

La sécurité sociale est en déficit, face à l'augmentation des coûts de santé, ce sont les ressources qui manquent, dû en premier lieu par les exonérations de cotisations sociales à hauteur de **90 milliards d'euros** de manque à gagner...

La fraude aux cotisations qui représente 90 % du total de la fraude sociale soit **60 milliards d'euros**.

Il est grand temps de revenir aux fondements créateurs de notre sécurité sociale, la CGT œuvre et continuera à œuvrer pour cet objectif.

Complémentaires Santé Obligatoire ou Comment Sortir de l'Ornière du CNR ?

A l'origine du mal...

Le 11 janvier 2013, Un Accord National Interprofessionnel (ANI) consacrait la généralisation de la complémentaire santé collective à l'ensemble des salariés de tous les secteurs d'activité.

Cet accord a, par la suite été transposé dans une loi : Loi dite de sécurisation de l'emploi du 14 Juin 2013.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, elle s'est imposée à toutes les entreprises du secteur privé.

L'ordonnance du 17 Février 2021, relative à la protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique, prévoit l'obligation de l'employeur public au financement de la complémentaire santé des fonctionnaires.

Jusqu'à là la SNCF avait été écartée du dispositif. La transformation de l'entreprise publique et, la négociation associée, d'une CCN de la Branche Ferroviaire, permettent de relancer les négociations sur la mise en place de la Complémentaire Santé Obligatoire (CSO).

Conséquences pour les retraités

Les 230 000 pensionnés de droit direct ou de réversion sont exclus du dispositif. Le principe de solidarité intergénérationnel disparaît sous les coups de réformes toujours en faveur du capital.

De réformes en Projets de Loi de Finances de la Sécurité Sociale, le régime obligatoire ne cesse d'être affaibli.

Les premiers touchés sont les plus précaires et, les retraité-es, une grande partie renonce à se soigner faute de moyens financiers.

Les tarifs des adhésions individuelles aux Mutuelles ont grimpé et, ceux-ci risquent de se maintenir à un niveau élevé pour juguler la perte d'adhérents.

Ce que propose la CGT

Loin de se laisser abattre, la CGT et, la Fédération CGT des Cheminots poursuivent le combat pour le renforcement de notre système de Sécurité Sociale.

Les CSO ne répondent pas aux enjeux d'accès aux soins. Seuls les cabinets médicaux SNCF peuvent apporter l'offre nécessaire à la santé des cheminot-es, actifs et retraités, quels que soient leurs statuts.

La revendication du 100% Sécu que vise la CGT est le seul qui peut permettre de renforcer la solidarité entre groupes de revenus et classes d'âges, en remplaçant des primes d'assurance qui augmentent avec l'âge et indépendantes des revenus.

C'est en ce sens qu'a été lancée l'action syndicale du 5 Novembre, devant le cabinet médical de Marseille, pour ce qui concerne notre section, mais également sur l'ensemble du territoire.

D'autres actions resteront nécessaires pour faire avancer nos propositions.



Service de l'Action Sociale, version 2024...

Le Service d'Action Sociale a été transféré au 1^{er} janvier de cette année dans un Groupement d'Intérêt Economique (GIE Optim'services).

Cela a engendré des inquiétudes chez nombre de retraités, qui ont perdu au passage de la visibilité sur la localisation et l'intervention des personnels de l'Action Sociale.

Parallèlement, la dématérialisation des actes administratifs en rajoute aux difficultés déjà rencontrées.

En effet, à présent, toute information utile doit être récoltée sur le site du service aux retraités SNCF !!!

Pour rappel...

C'est en 1986 qu'est créé, indépendamment des caisses de sécurité sociale, un Fonds d'Action Sanitaire et Sociale (FASS), à la condition de servir des prestations au moins équivalentes à celles du régime général.

Notre FASS a donc la particularité de mener des politiques d'Action Sociale en remplacement de la CPR sur les champs maladie, vieillesse et famille.

Il sert des prestations pour surmonter les accidents de la vie et, intervient sur 3 types de prestations : accompagnement, aides financières et hébergement, en lien avec les situations de maladie, vieillissement, conciliation vie professionnelle et la famille.

Pour nous retraités, il est accessible par téléphone, via un numéro unique et gratuit : 0800 20 66 20, ou par mail (évidemment) action.sociale@sncf.fr.

Vous pouvez vous rendre sur le site d'accueil physique de la Grande Bastide Cazaulx 13012 Marseille (Tel : 04 13 5 10 30).

Ils restent à notre disposition autour des thèmes qui impactent les retraités tels que la parentalité, l'aide aux aidants, la maladie et le handicap ou encore, comment bien vivre sa retraite.

Ce service reste une composante majeure de notre contrat social et nous devons nous en servir et le faire connaître autant que de besoin.

Fin d'année 2024 et si on reparlait d'élections, Mais professionnelles cette fois !

Pour ce dernier trimestre 2024, deux élections professionnelles étaient à l'Ordre du Jour

La première : celle de La Poste.

Autour de l'élection des représentants au CSE, les thèmes restent ceux que la CGT défend encore et toujours : les salaires, les conditions de travail et, le service public.

Le service postal est bien loin de ce que nous avons pu connaître les uns et les autres, autour de toutes ses activités.

A présent, nous faisons toutes et tous le constat d'un délitement organisé au plus haut niveau, de cet outil de transmission et, de lien social.

Les retraités en sont les premières victimes qui ne trouvent ni l'écoute, ni la réponse à leurs besoins dans cette Poste que d'aucuns (le RN en tête bien sûr) voudraient voir disparaître.

Pourtant la CGT sort seconde, quand la CFDT prend la première place. Improbable au regard de l'accompagnement exercé par cette OS de la politique gouvernementale.

La deuxième : sera celle des TPE

Elle doit débiter le 25 novembre, pour se clore le 9 décembre.

Ce sont 5 millions de travailleuses et travailleurs qui sont appelés à voter, soit près de 20% des salariés.

Il y a beaucoup de très petites entreprises et, nous en côtoyons toutes et tous au quotidien.

Près de nous déjà le maillage des aides à domicile représente un panel important de ces salariés.

Mais ce sont aussi toutes celles et tous ceux qui, aujourd'hui forme le tissu économique principal de notre département, avec le tourisme : hôtels, restauration, la vente, nos garagistes, les métiers du bâtiment etc.

Donnons-leur la parole et aidons-les à nous écouter. La CGT pour cette campagne a édité des fiches pour une quarantaine de métiers, disponibles sur le site de la Confédération.

Les résultats seront importants pour déterminer la représentativité nationale de la CGT.

Lors du dernier scrutin nous étions sortis en tête, mais le taux de participation restait très faible. Espérons des progrès cette fois encore.



**TOUS CONCERNÉ(E)S
TOUS UNI(E)S**

**PRÉAVIS UNITAIRE
21 NOVEMBRE 2024
du 20 à 19h00 au 22 à 8h00**

**24 heures de grève
unique ultimatum**

**POSEZ
VOS DII**

**POSEZ
VOS DII**

**RASSEMBLEMENT
10H00 - butoir voie 5
suivi d'un moment convivial**

**PRÉAVIS
UNITAIRE**

**COMMUNIQUÉ
UNITAIRE**

